

Emetteur : CapOnord 5909	<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	Date Août 2014 Rév. Septembre 2024
-----------------------------	----------------------------	---------------------------------------

## Sommaire :

<a href="#">Préambule :</a>	1
<a href="#">Article 1- Bases du règlement :</a>	1
<a href="#">Article 2- Droits d'inscription à CapOnord :</a>	1
<a href="#">Article 3- Cotisation :</a>	2
<a href="#">Article 4- Questionnaire de Santé :</a>	2
<a href="#">Article 5- Equipement individuel :</a>	2
<a href="#">Article 6- Vie active de CapOnord :</a>	2
<a href="#">Article 7- Les déplacements :</a>	3
<a href="#">Article 8- Les raids (raids Orientation ou raids multi) :</a>	3
<a href="#">Article 9- Communication :</a>	3
<a href="#">Article 10 - Adhésion au club</a>	4

## Préambule :

Le règlement intérieur de CapOnord établit des règles de fonctionnement du club.

Ces règles sont préparées par le bureau, soumises au Comité Directeur et validées par l'Assemblée Générale (AG).

Ces règles sont normalement valables pour ne pas être revues chaque année. Si les règles font appel à des montants ceux-ci peuvent être revus en AG sans que la règle soit modifiée. Ces montants paraissent sur le site Internet du club.

## Article 1- Bases du règlement :

Les membres de CapOnord, Sports d'Orientation (CapOnord) s'engagent à respecter le règlement de la Fédération Française de Course d'Orientation de l'année en cours (le règlement sportif est disponible sur le site de la FFCO).

Chaque membre qui s'inscrit à CapOnord est tenu de respecter le règlement intérieur et de l'accepter lors de son adhésion annuelle.


Tout adhérent s'engage à promouvoir et/ou pratiquer la Course d'Orientation pour le compte de CapOnord, Sports d'Orientation.

## Article 2- Droits d'inscription à CapOnord :

Avant de s'inscrire à CapOnord une personne pourra participer à 2 entraînements avant de payer une cotisation.

Le coût de l'adhésion à l'association comprend :

- L'accès aux activités du club (stages, entraînements, vie de club)
- La licence FFCO avec abonnement à COMAG (plusieurs numéros par an)
- L'inscription est prise en charge par le club CapOnord à toutes les courses régionales avec la licence compétition (si cette règle est maintenue par la ligue). Avec la licence découverte, l'inscription est prise en charge pour les courses jusqu'au niveau Jaune (accès aux circuits verts, bleus et jaunes).
- L'accès aux classements fédéraux officiels
- L'assurance fédérale couvre les accidents de santé et la responsabilité civile des membres de CapOnord. Le vol ou la dégradation d'un bien personnel d'un membre de CapOnord n'est pas couvert, ni par l'assurance souscrite par CapOnord, ni par CapOnord.

	CapOnord, Sports d'Orientation 60 rue des Tourterelles 59240 DUNKERQUE Site Internet <a href="http://www.caponord-sports-orientation.fr/">http://www.caponord-sports-orientation.fr/</a> Courriel <a href="mailto:contact@caponord-sports-orientation.fr/">contact@caponord-sports-orientation.fr/</a> Facebook : CapOnord, Sports d'orientation	1/3
---	--	-----

Emetteur : CapOnord 5909	<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	Date Août 2014 Rév. Septembre 2024
-----------------------------	----------------------------	---------------------------------------

Cette inscription ne se fera que sous la présentation d'un bulletin d'adhésion dûment rempli et signé , après lecture des règles d'or du sportif et réponses négatives au questionnaire de santé, conforme aux exigences de la FFCO et pour les mineurs de moins de 14 ans, d'une autorisation parentale.

### **Article 3- Cotisation :**

Le montant de la cotisation annuelle tient compte d'une participation ligue et des différents tarifs de la FFCO, par tranche d'âge, famille, etc. Il est voté en A G, sur proposition du comité directeur. et le montant annuel affiché sur le site Internet du club.

La cotisation sera à verser à la prise de licence quel que soit le moment de l'année. La première adhésion prise à partir de septembre est valable jusqu'en décembre de l'année suivante.

La cotisation pourra être réglée en Chèque, Espèces, Chèques vacances ou par virement bancaire.

### **Article 4- Questionnaire de Santé :**

Tout adhérent s'engage à fournir chaque saison (année calendaire), lors du renouvellement de l'adhésion, un bulletin d'adhésion dûment rempli. Ce bulletin doit être signé.

### **Article 5- Equipement individuel :**

#### ***Puce SportIdent©***

Une puce SportIdent est attribuée par le club, personnellement, à chaque membre de CapOnord qui pratique des compétitions. Le membre achète sa puce au club au prix fournisseur et il en est responsable. En ce sens, une caution est à verser au club selon le montant fournisseur. S'il quitte le club, il a le choix entre garder sa puce ou bien se la faire racheter par CapOnord au prix fournisseur. Après 1 an sans réclamation, le club ne restituera pas la caution.

#### ***Tenue vestimentaire***

Pour les licenciés « Compétition », le maillot CapOnord coûtera 60% du prix d'achat.

Pour les licenciés « Découverte », celui-ci reviendra à 100% du prix d'achat

Chaque membre, ayant un maillot du club, devra le porter lors des compétitions officielles.

### **Article 6- Vie active de CapOnord :**

#### ***Membre dirigeant***

Un membre désirant faire partie du bureau ou du Comité Directeur devra être inscrit à CapOnord depuis au moins 6 mois. Avant d'être élu, il pourra participer aux réunions sur invitation d'un membre du bureau.

#### ***Implication des membres lors de compétitions sportives et des manifestations organisées par CapOnord***

Chaque membre de CapOnord doit participer aux compétitions sportives organisées par CapOnord.

Participer signifie ici contribuer à la réussite de la manifestation en apportant son aide à l'organisateur. Ceci n'empêche pas de participer à la course elle-même.

### **Article 7- Les déplacements :**

#### ***Déplacements nécessitant des nuitées :***

Ces déplacements sont encouragés parce qu'ils portent l'image de CapOnord au niveau national et qu'ils sont des opportunités d'apprendre en se comparant aux meilleurs.

Emetteur : CapOnord 5909	<b>REGLEMENT INTERIEUR</b>	Date Août 2014 Rév. Septembre 2024
-----------------------------	----------------------------	---------------------------------------

Les nuitées en région sont partiellement prises en compte. Certaines courses nationales, définies en début d'année par le Comité Directeur, seront soumises, également, à remboursement partiel. L'hébergement est plafonné à un montant indiqué sur le site Internet du club (15€ par jour et par personne en 2024).

Ce montant est révisable par le comité directeur.

***Déplacements sans nuitée (Hauts de France) :***

Les frais d'inscriptions sont couverts par CapOnord, pour les licenciés "compétition".

***Déplacements dans l'arrondissement de Dunkerque :***

Les frais d'inscriptions sont couverts par CapOnord, pour les licenciés "compétition".

Pour ces 3 types de déplacements, le licencié se voit rembourser ses frais de transport sous forme de crédit d'impôt. Les frais de nourriture restent à la charge des participants.

***Les péages :***

Ils sont remboursés sur justificatifs pour les courses validées par le comité, les formations et les déplacements relatifs à la vie du club.

**Article 8- Les raids (raids Orientation ou raids multi) :**

Les raideurs bénéficient des mêmes règles que les orienteurs pour le remboursement des frais de transport.

Les frais d'hébergement et nourriture ne sont pas remboursés.

Des remboursements partiels sur les inscriptions aux raids peuvent être décidés par le comité directeur.

Le nom de l'équipe doit comporter "CapOnord".

**Article 9- Communication :**

***Image de CapOnord***

Tout support visuel (photos, vidéos) peut servir à promouvoir l'image de CapOnord. Chaque membre donne le droit à CapOnord d'utiliser cette image ou film.

Si un membre ne souhaite pas que CapOnord utilise son image, il doit le faire savoir par écrit et adresser sa demande au président.

***Information***

Les comptes-rendus de réunion (Bureau, Comité Directeur, Assemblée Générale) sont stockés par le secrétaire et sont à la disposition des membres sur simple demande.

Le site Internet, la page Facebook et la messagerie "contact" sont les vecteurs principaux de communication du club.

**Article 10 - Adhésion au club**

Le tarif prend en compte la part à reverser à la FFCO et à la ligue. Le tarif tient compte de l'âge, du regroupement éventuel (famille) et d'éventuelles options (assurance supplémentaire).

Les montants d'adhésion sont consultables sur le site Internet du club.